



La pré-inscription crèche

La pré-inscription crèche, modalité, formulaire et coordonnées des services.



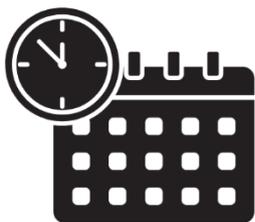
Quand se préinscrire ?

La pré-inscription crèche est possible dès le 4^{ème} mois de grossesse

Conditions de validité du dossier

- Justifier de 4 mois de grossesse minimum et enfant de moins de 3 ans
- Avoir renouvelé son dossier lorsque demandé via le portail Famille le 15 février, une alerte vous sera envoyée par mail.
- Avoir un dossier complet

Calendrier



Les dossiers déposés dès l'ouverture du module de pré-inscription et jusqu'au 29 février 2024 seront présentés en commission en mars 2024, pour une entrée possible en crèche en septembre 2024, en fonction des places disponibles.

Les dossiers déposés de mars 2024 à février 2025 seront présentés en commission en mars 2025, pour une entrée possible en crèche en septembre 2025, en fonction des places disponibles.

Commission d'attribution

Les membres de la commission d'attribution sont les élus municipaux en charge de la commission petite-enfance et les directrices de crèche.

Les critères pris en compte par la commission sont les suivants :

- Age de l'enfant à la date d'entrée en crèche
- Priorité donnée aux résidents de la commune
- Fratrie, quand un ainé est encore en crèche
- Grossesses multiples
- Famille monoparentale
- Demande émanant des services sociaux / PMI
- Dossier de pré-inscription complet



Les résultats de la commission sont transmis par mail. Si la demande a fait l'objet de l'attribution d'une place, les parents ont 7 jours pour confirmer celle-ci. Passé ce délai, la place sera attribuée à une autre famille.

En cas de non attribution de place, votre dossier pourra être mis en liste d'attente. Si vous le souhaitez, vous aurez 15 jours pour maintenir ou non votre demande.

Conditions d'entrée en crèche

L'enfant doit avoir au minimum 3 mois et demi révolus à la date d'entrée en crèche, période d'adaptation comprise.

La période d'adaptation est de 2 semaines.

La rentrée en crèche se fait du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Jours d'ouverture

Lundi – mardi – jeudi - vendredi

Tarifs

Les tarifs sont consultables sur le règlement de fonctionnement en vigueur : [voir ici](#)

Comment se préinscrire ?

La pré-inscription aux crèches de la commune se fait uniquement en ligne, sur le [portail famille](#).

Seuls les dossiers complets fin février seront présentés lors de la commission d'attribution.

Toutes questions relatives à votre dossier de pré-inscription doivent être posées via l'espace de dialogue de votre espace personnel sur le portail famille.



Après l'enregistrement de votre pré-inscription par le service régie, veuillez nous transmettre les documents suivants par le biais du portail famille : (onglet mon compte / suivi de documents)

Numéro allocataire CAF

Justificatifs d'Etat civil

- Avant la naissance de l'enfant : **Pièce d'identité des deux parents + certificat de grossesse**
- Après la naissance de l'enfant : **Livret de famille**

Justificatifs de revenus

- Dernier avis d'imposition sur le revenu, des deux parents si déclaration séparée

Justificatifs de domicile

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : attestation ou facture d'un prestataire d'énergie ; quittance de loyer